



Garantie Dommage du matériel loué

BRISLOCATION

**Pas besoin de se creuser
pour faire rapidement
des économies sur
l'assurance du matériel loué**



Les  du contrat
BRISLOCATION

**Un coût divisé par 2,5
en moyenne**

Les contrats de location s'accompagnent
tous d'une assurance *Bris de machine* à
des **tarifs exorbitants**.

**ORT vous propose de meilleures
protections à un tarif 2,5 x inférieur*.**

* moyenne constatée en 2010

**La vraie garantie d'être
couvert en cas de dommage**

Les garanties *Bris de machine* incluses
dans vos contrats de location **ne vous
couvrent pas correctement**.

**Le contrat d'ORT a été conçu pour
vous garantir la meilleure protection.**

**Un accompagnement de votre
dossier en cas de sinistre**

Le contrat du loueur vous
laisse **seul face aux démarches
administratives**.

**ORT vous répondra et gèrera
votre dossier avec l'assureur.**

**1 seule souscription qui
s'applique automatiquement**

Vous n'avez rien à faire, pour
les matériels et engins de moins
de 250 000 € et de plus de 1500 €,
**la garantie s'applique
automatiquement**



Calculez et vous comprendrez très vite...

- 1/ Reportez-vous à la rubrique 6135 (Services extérieurs - Location matériel)
du compte charge de votre bilan fiscal.
- 2/ **10%** de ce montant est affecté à l'assurance
du matériel loué.
- 3/ **4%** seulement avec l'assurance **BrisLocation**.
Faites la différence, vous obtenez le gain annuel obtenu
grâce à la garantie **BrisLocation** d'ORT Assurances.

Exemple

Location d'une pelle Volvo 8 tonnes chez un des
leaders de la location de matériel.

Coût de la location : 4500 € TTC

Coût de l'assurance
proposé avec le contrat :

450€ TTC

Coût de l'assurance
avec **BrisLocation** :

180€ TTC

Soit une économie de : 270€ TTC

**Contactez-nous
pour plus
d'informations**

Jean-Marie JOLIEZ
jmjoliez@ortassurances.fr

Tél. : 01 43 46 34 69

Julien RENAULD
jrenauld@ortassurances.fr

Tél. : 01 43 46 22 12

Document disponible sur www.ortassurances.fr



NOUVEAU !



Garantie Dommage du matériel loué

BRISLOCATION



Paris, le 25 novembre 2010

Monsieur le Directeur,

Notre Cabinet de courtage d'assurances **ORT Assurances** a une longue expérience dans les domaines du conseil, de l'intermédiation et du placement en assurances.

ORT Assurances s'est forgé depuis de nombreuses années une réputation et **une spécialisation dans le domaine de l'assurance construction** quelque soit le type d'activité constructeurs, BET, Maîtres d'œuvre... et le type de contrats d'assurance Dommages Ouvrage, RC Décennale, RC Générale, TRC...

Au-delà de cette spécialisation, notre Cabinet gère le **"risque d'entreprises"** dans sa globalité aussi bien en assurances de dommages que de personnes.

Nous avons constaté depuis quelques années que nos clients avaient peu de choix dans le domaine de **l'assurance des matériels/engins loués** ; ceux-ci souscrivant de ce fait systématiquement l'assurance proposée dans le contrat de location **malgré le prix exorbitant** (10% du coût de location) faute de solution alternative.

Nous avons donc bâti en partenariat avec **AXA France** et **GAN EUROCOURTAGE** un produit sur mesure **BRISLOCATION** pour répondre à ce réel besoin ; dont vous trouverez ci-joint une présentation.

Nous souhaitons aujourd'hui que, au-delà de nos clients, les sociétés ayant recours à la location puisse profiter de ce contrat **à un tarif très concurrentiel** (4% TTC du coût de location) et de la qualité de gestion des éventuels sinistres par notre Cabinet.

Pour profiter de cette offre, c'est simple ! Il vous suffit de compléter et de nous renvoyer la demande d'étude dûment remplie par fax ou dans une enveloppe affranchie.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Marie JOLIEZ
Directeur Associé

Julien RENAULD
Directeur Général Adjoint

Demande d'étude



Garantie Dommage du matériel loué

BRISLOCATION

A envoyer :

par Fax au 01 43 41 92 42

ou

par courrier chez ORT Assurances
31 rue de la Plaine - 75020 Paris

Votre entreprise

Raison sociale :

Adresse :

Contact :

Tél. :

E-mail :

N° de Siret (14 chiffres) :

Secteur d'activité :

Votre matériel

Montant annuel de vos frais de location pour les engins et
le matériels de chantier (rubrique 6135 "services extérieurs - location mobilisées") :

en 2008 en 2009 Prévus en 2010

Type de matériels :

.....

Type de chantiers :

Valeur unitaire maximum du matériel à couvrir :

Nombre d'engins et valeur maximum par chantier :

Durée maximum des contrats de location :

Seriez-vous également intéressé par une assurance :

- ☐ Garantie des matériels en propriété (tarifs préférentiels)
- ☐ Assurance Activité professionnelles (RC/RD)
- ☐ Assurance locaux (dommages / perte d'exploitation)
- ☐ Assurance "risques financiers (licenciement, faute de gestion,...)